



# Les Services de l'APEM-T21

**INCLU... TOIT «Logements encadrés novateurs»**



Poursuivant sa politique de développement de projets nouveaux, les Services de l'APEM-T21 présentent « INCLU...TOIT », un projet de «Logements Encadré Novateurs » (LEN) destiné à soutenir des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle dans leur projet de vie le plus autonome possible et principalement résidentiel. Concrètement, depuis le 1er septembre 2012, quatre personnes occupent un logement Logivesdre à Ensival. Un voisin Solidaire Actif (VSA) est également impliqué dans ce projet.

### LE PROJET

En juillet 2010, répondant à l'appel à projets spécifiques lancé par l'AWIPH appelé « Logements encadrés novateurs » - en abrégé LEN -, l'ASBL « Les Services de l'APEM-T21 » dépose un projet appelé « INCLU...TOIT ». Répondant aux critères définis, ce projet a pour objectif principal de soutenir des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle dans leur projet de vie le plus autonome possible et principalement résidentiel.

Par la décision du Comité de gestion de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées du 15 novembre 2010 et en vertu de la convention signée entre ladite Agence wallonne et l'asbl « Les Services de l'APEM-t21 » le 30 décembre 2010, il est convenu que l'AWIPH soutient la mise en place et l'élaboration du projet déposé par l'ASBL «Les Services de l'APEM-T21 pour les années 2011 à 2013. L'objectif est d'assurer le logement en autonomie la plus large possible de 7 à 8 personnes adultes porteuses d'une déficience intellectuelle.

Une large information a été donnée aux membres de l'APEM-T21 et aux personnes répondant aux conditions fixées par l'AWIPH.

Une nouvelle équipe pédagogique composée de temps partiels : éducateurs/éducatrices, assistante sociale et psychologues, a été mise en place dans le cadre du développement de ce projet novateur.

L'une des particularités de ce projet "INCLU..TOIT" est la non-présence permanente d'un éducateur une fois la phase d'apprentissage terminée et la présence d'un VOISIN SOLIDAIRE ACTIF (VSA), personne de ressource de première ligne en cas de nécessité. Le projet prévoit également le développement d'un réseau ressource autour de la personne et de ses besoins (famille au sens large, connaissance...).

«INCLU...TOIT» prévoit une première phase d'apprentissage au sein d'un studio de transition tandis que la seconde phase est un emménagement individuel dans un habitat collectif ou individuel au coeur de la cité.

La présence d'un Voisin Solidaire Actif (VSA) et la mise en place d'un réseau d'acteurs sociaux officiels et officieux sont deux composantes essentielles du projet.



**Le développement du projet repose sur le concept de la co-construction personne-famille-professionnel, seul concept permettant d'offrir un maximum de soutien et de chances de réussite à la personne.**

## Le projet des Services de l'APEM T-21 à Ensival

- 3 immeubles loués à Logivesdre à Ensival (Cité Armand Dederich n° 8 et 27).
- 4 résidents adultes déficients intellectuels présentant, selon les termes légaux «de lourdes lacunes en autonomie résidentielle».
- 1 Voisin Solidaire Actif.

D'ici la fin de cette année 2012, 7 locataires seront en Logement Encadrés Novateurs.

### Subvention :

L'AWIPH, dans le cadre de sa politique novatrice, attribue 52.000 euros/an à ce projet spécifique.

Durée de la subvention : 3 ans.

Une durée que les Services de l'APEM-T21 espèrent voir reconduire pour une période indéterminée.

### Les quatre premiers bénéficiaires.

- *Dario*, jeune homme porteur d'une trisomie 21 - 26 ans. Dario travaille durant les journées pour Proxi-Services, un projet d'insertion socioprofessionnelle en milieu ordinaire en petites équipes des Services de l'APEM-T21. Un projet cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE).
- *Yannick*, jeune homme porteur d'une trisomie 21 - 29 ans. Yannick travaille durant les journées pour l'EFT (Entreprise de Formation par le Travail) Croc'Espace (2 jours/semaine) et la sandwicherie le Relais de la Fermette (1jour/semaine) dans le cadre du projet Pyramide, un projet d'insertion socioprofessionnelle solo en milieu ordinaire, projet des Services de l'APEM-T21 et cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE). Yannick fréquente également le SAJA (Service d'Accueil de Jour pour Adultes) La Fermette (1 jour/semaine) ainsi que le SAJA le CREAHM à Liège.
- *Mathieu*, jeune homme présentant une déficience intellectuelle, 19 ans. Mathieu est toujours scolarisé au Centre Scolaire Notre Dame à Cerexhe-Heuseux (groupe ACIS). Il rentre en dernière année et souhaite trouver un travail après l'école.
- *Geoffrey*, jeune homme porteur d'une trisomie 21 - 29 ans. Geoffrey fréquente le SAJA Les Alizés à Membach à raison de 4 jours par semaine. Il travaille également un jour/semaine avec les équipes de la ville de Verviers dans l'entretien et l'aménagement de parcs et jardins.



## Le Voisin Solidaire Actif

Le projet "INCLU...TOIT" fait intervenir un Voisin Solidaire Actif. Il s'agit d'une personne bénévole, consciente de ce que les locataires des maisons sont des personnes déficientes intellectuelles.

Le Voisin Solidaire Actif accepte d'occuper une maison dont il est locataire, en respectant certaines conditions :

- Respecter le projet de vie des résidents.
- Respecter la vie privée des résidents dans les limites du projet général.
- Être disponible à l'appel ou à la demande d'un ou plusieurs résidents en besoin.
- Éviter les interventions intempestives et non sollicitées qui pourraient aller à l'encontre du projet d'autonomie.

Le Voisin Solidaire Actif contribue à la sécurité des résidents, bénévolement.

Doit se montrer attentif aux situations externes susceptibles de mettre le résident en danger. Il est conscient que sa seule présence dans le voisinage immédiat doit constituer un facteur de sécurité pour les résidents et veille donc à ce que son attitude et sa disponibilité correspondent à cette attente.

Veille plus particulièrement en cas d'absence ou d'indisponibilité de courte ou de plus longue durée (vacances, maladie...) d'en informer les responsables du comité de pilotage, les autres locataires et éventuellement les familles et/ou les voisins.

Il ne peut pas être demandé au Voisin Solidaire Actif Bénévole :

- de se transformer en surveillant permanent ou en éducateur,
- d'organiser l'une ou l'autre activité au profit des locataires ou d'intervenir dans leurs activités communautaires.

Le Voisin Solidaire Actif peut être invité par les résidents à partager certaines de leurs activités comme il peut les inviter à partager les siennes, sans obligation de part et d'autre.

Extraits de l'appel à projet AWIPH qui vise les axes suivants :

- **Le soutien à l'élaboration d'un projet de vie en autonomie**

- Évaluation des habiletés : évaluer les aptitudes, les compétences fonctionnelles et adaptatives, la motivation pour la vie en autonomie.
- Évaluation des ressources : évaluer le réseau social et familial de la personne et sa contribution potentielle au processus de mise en autonomie.
- Élaboration du projet de vie.



- **La recherche d'une formule de logement adaptée**

En fonction du projet de vie de la personne, un logement individuel ou communautaire sera recherché ou proposé. Idéalement, la personne sera locataire ou propriétaire de l'espace habité, ce logement doit être situé à proximité d'un certain nombre de services, au cœur de la cité, dans des lieux non réservés à une population spécifique. Le logement pourra accueillir une seule personne ou un groupe de 7 personnes au maximum. Dans le cas où le logement accueille plusieurs personnes, chacun doit disposer d'un espace privatif.

- **Le soutien ou l'encadrement sur mesure**

En fonction des besoins de la personne et de son projet de vie :

- Assurer le passage progressif et la préparation à la vie autonome. En effet, vivre dans un logement individuel peut constituer une expérience troublante, plus ou moins difficile à vivre, dans la mesure où la personne est amenée à vivre seule et non plus en collectivité ni au sein de la cellule familiale ;

- Mettre en place un accompagnement social et humain pour gérer la vie quotidienne, les activités, le logement. Cet accompagnement n'a pas pour objectif de réaliser les tâches à la place de la personne accompagnée, mais de l'aider, la conseiller et promouvoir une dynamique pour parvenir ou maintenir un degré d'autonomie ;

- Solliciter la participation et l'implication des ressources de la communauté (réseau social, familial et de services disponibles au niveau local) susceptibles de contribuer à la réussite de la mise en autonomie.

- **Le développement du travail en réseau**

- Informer et sensibiliser les différents acteurs concernés, les partenaires, collaborer avec ceux-ci et les mettre en lien ;

- Sensibiliser et mobiliser la famille, le voisinage, les intervenants externes (employeurs, formateurs...), les services d'aide, de prise en charge... etc.

- Coordonner les différents intervenants entre eux.

En résumé et conformément à l'appel à projet, l'objectif d'"INCLU...TOIT" est de permettre aux personnes dont c'est le projet de vie :

- d'être locataire (ou propriétaire) de leur logement individuel ou communautaire ;

- de faire les apprentissages nécessaires à une vie plus autonome ou semi-autonome ;

- de se préparer à habiter "chez soi" avec un encadrement léger tout en ayant une activité extérieure en journée (SAJA, ETA, employeur...) et d'autres de loisirs en après-journée ou le week-end.





## L' équipe d'Inclu...Toit

Xavier Rainotte, éducateur coordinateur.

Amélie Bosly, Bruno Henen, éducateurs.

Françoise Devel, assistante sociale, sous directrice relations aux familles.

Laurence Chevigné, Isabelle Di Martino, psychologues.

Richard Bonjean, directeur général.

